ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2020-34 du 14 octobre 2020 portant fin de fonction à l'Établissement français du sang

NOR : *SSAK2030505S*

Le président,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1222-2, R. 1222-8 et R. 1222-9-1 à R. 1222-9-4 ;

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2020-19 du 24 avril 2020 nommant Mme Cathy BLIEM-LISZAK personne responsable intérimaire « produits sanguins labiles » de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1er

Il est mis fin aux fonctions de Mme Cathy BLIEM-LISZAK, en qualité de personne responsable intérimaire « produits sanguins labiles », à compter du 1er novembre 2020.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 14 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS